



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

27 février 2026

Session de printemps 2026





Aperçu des recommandations

Conseil national

Date	N°	Objet	Recomm.
Mardi 3 mars Mercredi 4 mars Mercredi 11 mars Mardi 17 mars Mercredi 18 mars	25.063	Objet du Conseil fédéral	

Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération

Le soi-disant programme d'allégement met en danger, par ses réductions unilatérales, la formation de la population dans toutes ses dimensions ainsi que les organisations actives dans ces domaines. C'est pourquoi kibesuisse rejette catégoriquement le programme d'allégement et recommande de ne pas entrer en matière sur le projet ou de le renvoyer au Conseil fédéral. Si cela n'aboutit pas, kibesuisse recommande de supprimer les mesures 29 et 30. La réduction de moitié des fonds demandée par la Commission des finances du Conseil national toucherait la formation continue de manière disproportionnée par rapport aux autres coupes dans le domaine FRI. Cela ne se justifie pas compte tenu du besoin croissant en formation continue.



Conseil des États

Jeudi 5 mars	22.4505	Motion Müller-Alternatt	
Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant			
Il n'existe pas de statistiques fiables concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. La création d'une base de données harmonisée au niveau légal permettrait de promouvoir la protection des enfants de manière ciblée. kibesuisse soutient donc cette motion dans sa teneur initiale, c'est-à-dire dans la version adoptée par le Conseil national.			

Lundi 9 mars Jeudi 12 mars Mercredi 18 mars	25.063	Objet du Conseil fédéral	
---	--------	--------------------------	--

Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération



Le soi-disant programme d'allégement met en danger, par ses réductions unilatérales, la formation de la population dans toutes ses dimensions ainsi que les organisations actives dans ces domaines. C'est pourquoi kibesuisse rejette catégoriquement le programme d'allégement et recommande de ne pas entrer en matière sur le projet ou de le renvoyer au Conseil fédéral. Si cela n'aboutit pas, kibesuisse recommande de supprimer les mesures 29 et 30. La réduction de moitié des fonds demandée par la Commission des finances du Conseil national toucherait la formation continue de manière disproportionnée par rapport aux autres coupes dans le domaine FRI. Cela ne se justifie pas compte tenu du besoin croissant en formation continue.

Explications sur les différents objets

Conseil national

Mardi 3 mars	25.063	Objet du Conseil fédéral
Mercredi 4 mars		
Mercredi 11 mars		
Mardi 17 mars		
Mercredi 18 mars		

Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération

Même après le premier traitement au Conseil des États, kibesuisse rejette le soi-disant programme d'allégement. Les mesures proposées peuvent certes alléger à court terme les finances fédérales, mais elles détériorent à long terme les conditions permettant à tous les enfants et adolescents de Suisse de se développer pleinement. Ces réductions unilatérales mettent toujours en danger la seule véritable « ressource » dont dispose la Suisse : la formation de la population.

Les dépenses actuelles en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes sont doublement rentables. D'une part, elles permettent de réduire les coûts futurs, par exemple ceux de l'aide sociale. D'autre part, elles ont un effet positif sur les recettes, notamment sous la forme de recettes fiscales plus élevées.

Pour ces raisons, kibesuisse rejette le programme d'allégement et recommande de suivre la minorité Wettstein. Si le projet devait néanmoins être traité, kibesuisse recommande alors de suivre la minorité III (Fehlmann Rielle) et de renvoyer le programme d'allégement au Conseil fédéral. L'objectif est ici d'aménager la marge de manœuvre en matière de politique financière sans renoncer, en raison de l'augmentation des dépenses militaires, aux investissements nécessaires dans les domaines importants pour kibesuisse tels que la formation et le social. Si cette minorité ne devait pas non plus s'imposer, kibesuisse met en avant, en vue de l'examen détaillé, les deux mesures suivantes.

1. *Suppression des dispositions de la loi sur la formation continue (Mesure 29)* : La suppression des contributions destinées à encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base chez les adultes est irresponsable à l'égard des personnes ayant besoin de soutien. Or, ce besoin est considérable : en Suisse, 15 pour cent des personnes âgées de 16 à 65 ans disposent de faibles compétences en lecture, en calcul et en résolution adaptative de problèmes. Cela correspond à environ 844'000 personnes (cf. [rapport de l'Office fédéral de la statistique](#)) et entraîne des coûts sociaux et économiques considérables.

Depuis 2017, avec le soutien de la Confédération, les cantons ont réussi, sur la base de la nouvelle loi sur la formation continue, à créer des offres et des structures qui permettent aux adultes d'améliorer leurs compétences de base. Les organisations actives dans la formation continue (OFC) jouent ici un rôle clé en soutenant ces personnes dans leur réintégration sur le marché du travail, la poursuite d'autres formations et d'apporter une contribution productive à l'ensemble de la société. La mesure 29 entraîne une réduction directe de ces offres, car les cantons ne compenseront pas la suppression des



fonds fédéraux. En outre, les prestations des OFC pour la Confédération, les cantons et l'ensemble du système de formation continue seraient complètement supprimées.

2. *Réduction du taux de subvention pour les projets et l'innovation en formation professionnelle à 50 pour cent au maximum (30)* : L'exigence d'un cofinancement à hauteur de 40 pour cent des coûts s'avère déjà très exigeante. Cela conduit aujourd'hui déjà à ce que des projets importants et nécessaires échouent faute de moyens propres suffisants et ne puissent pas être réalisés. Si l'exigence de fonds propres était portée à 50 pour cent, nettement moins de projets pourraient encore être mis en œuvre.

→ kibesuisse recommande de rejeter le programme d'allègement et de suivre la minorité Wettstein. En cas d'entrée en matière, kibesuisse recommande d'abord de suivre la minorité III (Fehlmann Rielle) et de renvoyer le projet au Conseil fédéral. En cas d'examen détaillé, kibesuisse recommande de suivre la minorité I (Gredig) pour la mesure 29 (suppression des dispositions de soutien dans la loi sur la formation continue) et la minorité Wyss pour la mesure 30 (réduction du taux de subvention pour les contributions aux projets et à l'innovation dans la formation professionnelle à 50 pour cent au maximum).

Conseil des États

Jeudi 5 mars

22.4505

Motion Müller-Altarmatt



Améliorer les données relatives à la mise en œuvre des droits de l'enfant

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a demandé à plusieurs reprises à la Suisse d'améliorer la collecte fragmentée et hétérogène des données relatives aux questions concernant les enfants et à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela vaut non seulement pour les droits de l'enfant, mais aussi pour l'accueil de l'enfance et, plus généralement, pour la situation des enfants en Suisse : il manque une vue d'ensemble statistique. Les chiffres disponibles sont dispersés dans diverses statistiques nationales et cantonales et sont donc souvent difficilement comparables. Parfois, ils sont même totalement défaut.

La protection nécessite des connaissances : afin de garantir les droits des enfants, en particulier leur protection contre toutes les formes de violence, il est nécessaire de disposer de statistiques complètes et uniformes sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse. kibesuisse soutient donc cette initiative afin de pouvoir collecter des données comparables à l'échelle nationale. La création d'une base de données harmonisée au niveau légal permettra de faire progresser la protection des enfants de manière ciblée et efficace.

→ kibesuisse recommande de suivre la décision du Conseil national et d'adopter la motion dans sa version initiale. Le Conseil fédéral doit ainsi être chargé directement de la mise en œuvre des mesures, au lieu d'élaborer un rapport.

Lundi 9 mars

25.063

Objet du Conseil fédéral

Jeudi 12 mars

Mercredi 18 mars



Programme d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération

Même après le premier examen par le Conseil des États, kibesuisse rejette le soi-disant programme d'allègement. Les mesures proposées peuvent certes alléger à court terme les finances fédérales, mais elles détériorent à long terme les conditions permettant à tous les enfants et adolescents de Suisse de se développer pleinement. Ces réductions unilatérales mettent toujours en danger la seule véritable « ressource » dont dispose la Suisse : la formation de la population.

Les dépenses actuelles en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes sont doublement rentables. D'une part, elles permettent de réduire les coûts futurs, par exemple ceux de l'aide sociale. D'autre part, elles ont un effet positif sur les recettes, notamment sous la forme de recettes fiscales plus élevées.



Pour ces raisons, kibesuisse rejette le programme d'allègement et recommande de suivre la minorité Wettstein. Si le projet devait néanmoins être traité, kibesuisse recommande alors de suivre la minorité III (Fehlmann Rielle) et de renvoyer le programme d'allègement au Conseil fédéral. L'objectif est ici d'aménager la marge de manœuvre en matière de politique financière sans renoncer, en raison de l'augmentation des dépenses militaires, aux investissements nécessaires dans les domaines importants pour kibesuisse tels que la formation et le social. Si cette minorité ne devait pas non plus s'imposer, kibesuisse met en avant, en vue de l'examen détaillé, les deux mesures suivantes.

1. *Suppression des dispositions de la loi sur la formation continue (Mesure 29)* : La suppression des contributions destinées à encourager l'acquisition et le maintien des compétences de base chez les adultes est irresponsable à l'égard des personnes ayant besoin de soutien. Or, ce besoin est considérable : en Suisse, 15 pour cent des personnes âgées de 16 à 65 ans disposent de faibles compétences en lecture, en calcul et en résolution adaptative de problèmes. Cela correspond à environ 844'000 personnes (cf. [rapport de l'Office fédéral de la statistique](#)) et entraîne des coûts sociaux et économiques considérables.
Depuis 2017, avec le soutien de la Confédération, les cantons ont réussi, sur la base de la nouvelle loi sur la formation continue, à créer des offres et des structures qui permettent aux adultes d'améliorer leurs compétences de base. Les organisations actives dans la formation continue (OFC) jouent ici un rôle clé en soutenant ces personnes dans leur réintégration sur le marché du travail, la poursuite d'autres formations et d'apporter une contribution productive à l'ensemble de la société. La mesure 29 entraîne une réduction directe de ces offres, car les cantons ne compenseront pas la suppression des fonds fédéraux. En outre, les prestations des OFC pour la Confédération, les cantons et l'ensemble du système de formation continue seraient complètement supprimées.
2. *Réduction du taux de subvention pour les projets et l'innovation en formation professionnelle à 50 pour cent au maximum (30)* : L'exigence d'un cofinancement à hauteur de 40 pour cent des coûts s'avère déjà très exigeante. Cela conduit aujourd'hui déjà à ce que des projets importants et nécessaires échouent faute de moyens propres suffisants et ne puissent pas être réalisés. Si l'exigence de fonds propres était portée à 50 pour cent, nettement moins de projets pourraient encore être mis en œuvre.

→ kibesuisse recommande de rejeter le programme d'allègement et de suivre la minorité Wettstein. En cas d'entrée en matière, kibesuisse recommande d'abord de suivre la minorité III (Fehlmann Rielle) et de renvoyer le projet au Conseil fédéral. En cas d'examen détaillé, kibesuisse recommande de suivre la minorité I (Gredig) pour la mesure 29 (suppression des dispositions de soutien dans la loi sur la formation continue) et la minorité Wyss pour la mesure 30 (réduction du taux de subvention pour les contributions aux projets et à l'innovation dans la formation professionnelle à 50 pour cent au maximum).

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-Mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse est la fédération nationale du secteur de l'accueil de l'enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

